



Bulletin d'informations

de Saint André de l'Eure

Juillet 2020



Chères Andrésiennes, chers Andrésiens,

Comme vous le savez, le premier tour des élections s'est tenu le 15 mars dernier et la liste que je conduisais aux côtés de mes colistiers, « L'Avenir avec Vous », a été élue avec un résultat de 69,70 %.

En tant que Maire, je suis fier et reconnaissant de voir ces anciens et nouveaux élus travailler main dans la main, mobilisés comme jamais pour agir au plus près de vos besoins.

Depuis, que la crise sanitaire a bouleversé nos vies, nous avons découvert une société confinée où la distanciation sociale est le maître mot. Mais nous avons aussi découvert – et je veux retenir cela – un formidable élan de solidarité qui s'est fait au sein de notre ville et de nos hameaux.

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée et renouvelée, ainsi qu'à toute mon équipe.

Prenez soin de vous et des vôtres.

Le Maire, Franck Bernard



Municipalité • Travaux • Services

www.ville-st-andre-eure.fr



Sommaire

Juillet 2020

Page 03 : Présentation de votre Conseil Municipal

Page 06 : Travaux et aménagements 2020

Page 04 : Coronavirus / Covid-19

Page 07 : Patrimoine

Page 05 : Stop aux incivilités

Page 08 : Agenda / informations

Tribunes d'expression

MAJORITÉ MUNICIPALE

Cher(e)s administré(e)s,

Un nouveau challenge s'offre à nous, 6 ans pour réaliser les projets mis à l'étude lors des mandats précédents ainsi que ceux qui émergent au fil du temps et des besoins.

Les faibles taux d'intérêts actuels et l'achèvement de deux emprunts en 2021, permettent à la commune de finaliser l'achat des terrains et bâtiments de l'ancienne entreprise Bernard, réalisé en 2011 par l'EPFN (établissement public foncier de Normandie), en contractant un prêt sur 20 ans.

Avec l'aide du département et de l'EPN, la commune poursuit la sécurisation des usagers avec la réfection des voies et des trottoirs dans les hameaux et en centre bourg, d'où l'arrachage d'arbres. Conformément à la politique écologique de la commune pour chaque arbre arraché un autre sera planté.

À partir du 5 septembre, une permanence d'élus se tiendra chaque samedi de 10h à 12h en mairie, afin de vous recevoir et vous écouter. Dès le 15 juillet, Franck Bernard (Vice-Président), Martial Tanguy et Stéphanie Leroux représenteront et défendront les intérêts de Saint André de l'Eure au conseil communautaire « Evreux Portes de Normandie ».

Soyez assurés de notre engagement à maintenir le bien vivre et le dynamisme de notre commune.

OPPOSITION MUNICIPALE



Chères Andrésiennes, chers Andrésiens,

Lors de l'élection municipale du 15 mars dernier, quatre membres de notre liste ont été élus au Conseil municipal : **Claire Loust, Xavier Ravanne, Virginie Lemerrier et Alexandre Cudorge**. Les autres membres du Conseil proviennent de la liste menée par Franck Bernard.

Cependant, avec plus de **65% d'abstention** à l'élection, l'ensemble du Conseil municipal n'est pas représentatif des habitants, ni même le Maire et ses Adjoints. C'est pourquoi, durant les six années à venir, nous ferons tout notre possible pour **vous informer** et pour que **votre voix se fasse entendre**.

Il faut que les citoyens de Saint-André puissent s'exprimer, s'impliquer et être informés de la vie de leur commune !
Soyez **Citoyens & Andrésiens**.

Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook : **Citoyens & Andrésiens**

Vous pouvez nous contacter par mail : **citoyens.andresiens@gmail.com**

Le Maire



Franck BERNARD
Domaines
d'intervention : Tous

1^{er} Adjoint



Martial TANGUY
- Bâtiments/Urbanisme
- Enfance-Jeunesse
- Aérodrome
- Appel d'Offres
- ADICO

2^{ème} Adjointe



Stéphanie LEROUX
- Finances/Personnel
- Enfance-Jeunesse
- CCAS
- Logement - Sécomile
- Appel d'Offres

3^{ème} Adjoint



Alain ROUSSEL
- Voirie/Environnement
/Cimetière
- Aérodrome
- Correspondant
défense

4^{ème} Adjointe



Michelle SAMSON
- Animations/
Médiathèque
- Conseil d'Administration
de la Mission Locale

5^{ème} Adjoint



Adrien CHABAUD
- Vie associative/
Communication
- Aérodrome
- Commerces/Artisanat

6^{ème} Adjointe



Sophie MERY
- Affaires scolaires/
Handicap
- Commerces/Artisanat
- Aérodrome
- Sécomile

Les conseillers municipaux



Francis LEBAIL
- Finances/Personnel
- Enfance-Jeunesse
- Affaires scolaires/Handicap



Robert SCHOIRFER
- Finances/Personnel
- Animations/Médiathèque
- Vie associative/Communication



Françoise AUGEREAU
- Animations/Médiathèque - Vie
associative/Communication - Affaires
scolaires/Handicap - Commerces/
Artisanat - Appel d'Offres



Jocelyne FORMENTIN
- Animations/Médiathèque
- Commerces/Artisanat
- CCAS - Appel d'Offres



Jean-Marc DELBECQUE
- Bâtiments/Urbanisme
- Voirie/Environnement/Cimetière
- Commerces/Artisanat



Patrick GUIMPIED
- Bâtiments/Urbanisme
- Animations/Médiathèque
- Vie associative
/Communication
- Aérodrome



Alain LORIN
- Finances/Personnel
- Bâtiments/Urbanisme
- Commerces/Artisanat



Arlette WILLAERT
- Finances/Personnel
- Voirie/Environnement/Cimetière
- Aérodrome - CCAS - Logement
- Appel d'Offres



Daniel SERGENT
- Bâtiments/Urbanisme
- Animations/Médiathèque
- Voirie/Environnement/
Cimetière - Appel d'Offres



Yvonne DUBOS
- Finances/Personnel
- Animations/Médiathèque
- Vie associative/Communication
- Affaires scolaires/Handicap
- Commerces/Artisanat



Nicole GERLITZER
- Finances/Personnel - Bâtiments/
Urbanisme - Voirie/Environnement/
Cimetière - Affaires scolaires/
Handicap - Appel Offres



Jean-Luc MORTON
- Voirie/Environnement/Cimetière
- Enfance-Jeunesse - CCAS
- Logement - Appel d'Offres



Béatrice CHABAILLE
- Voirie/Environnement
/Cimetière - Enfance-Jeunesse
- Affaires scolaires/Handicap



David GUIMPIED
- Affaires scolaires/Handicap
- Aérodrome



Florence CHULMANN
- Vie associative
/Communication
- Enfance-Jeunesse



Audrey DEHON
- Bâtiments/Urbanisme
- Enfance-Jeunesse
- Vie associative/Communication

Les conseillers municipaux d'opposition



Xavier RAVANNE
- Bâtiments/Urbanisme
- Voirie/Environnement/
Cimetière - Appel d'Offres



Claire LOUST
- Finances/Personnel
- Aérodrome - CCAS
- Logement - Appel d'Offres



Virginie LEMERCIER
- Enfance-Jeunesse
- Affaires scolaires
/Handicap



Alexandre CUDORGE
- Animations/Médiathèque
- Vie associative/Communication
- Commerces/Artisanat

CORONAVIRUS / COVID 19

Suite à la crise sanitaire que nous traversons, l'équipe municipale s'est réunie autour de Monsieur le Maire pour mettre en place les mesures et recommandations nationales concernant la Covid-19. Pendant le confinement, voici les actions qui ont été menées :

- Mise à disposition de justificatifs de déplacements à la mairie et chez les commerçants autorisés à rester ouverts.
- Appels des séniors isolés pour assurer leurs besoins : courses, médecins, déplacements etc...

Un courrier indiquant un numéro de téléphone de permanence a été distribué aux personnes les plus vulnérables, pour leur venir en aide en cas de nécessité.

- Distribution chez tous les Andrésiens de masques achetés par la commune auprès de l'agglomération EVREUX Portes de Normandie (EPN).
- Les enfants des personnels soignants, du secteur sanitaire et social ainsi que de sécurité, ont bénéficié d'un accueil scolaire et périscolaire pendant toute la durée du confinement à titre gratuit.
- Malgré les règles sanitaires drastiques à respecter, l'ouverture de la déchetterie a été obtenue par les différents Maires du plateau de Saint André.

Nous remercions le Directeur de Carrefour Market qui a offert son excédent de plexiglass et de masques. L'équipe municipale s'est chargée de les proposer aux commerces ouverts. Il a également proposé des horaires d'ouvertures personnalisés pour les personnels prioritaires et les personnes à risques.



POUR INFORMATION :

DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES,
VOUS TROUVEREZ AVEC CE BULLETIN
UN MASQUE FINANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT.



- **La mairie** reçoit aux horaires habituels. Le port du masque est obligatoire. Au vu de l'évolution du protocole sanitaire de la Préfecture, la location des salles communales est suspendue jusqu'au 1^{er} septembre. L'ouverture des salles est autorisée uniquement pour les cérémonies de mariages, les cérémonies funéraires, aux rassemblements/réunions à caractère professionnel, sous la responsabilité d'un organisateur identifié. Pour les mariages, lors des repas, des tables de 10 personnes maximum peuvent être organisées, espacées entre elles d'un mètre minimum. L'accès aux espaces permettant le regroupement est interdit (buvette, vestiaire..).

- **La médiathèque** sera ouverte au mois d'août de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h du mardi au vendredi, uniquement pour retirer des livres/cd/dvd, pas de possibilité de lire sur place. Le point informatique sera fermé.

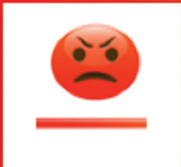
CONSIGNES SANITAIRES À RESPECTER :

- Seules 3 personnes seront accueillies en même temps
- Port du masque obligatoire
- Du gel désinfectant sera mis à disposition avec obligation de désinfection des mains
- Les documents rendus seront désinfectés et mis en quarantaine pendant 10 jours avant de regagner les rayons
- Pas de bénévoles présents ni d'activités associatives

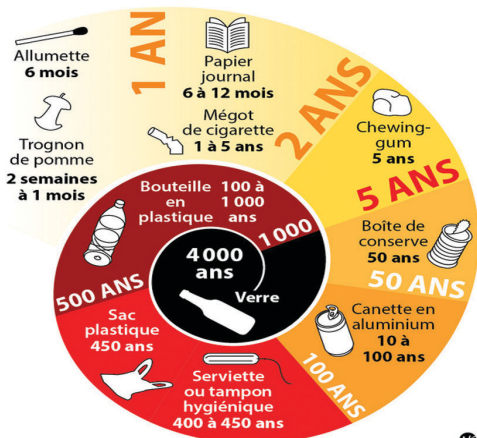
- **Le marché hebdomadaire** a été autorisé à reprendre depuis le 15 mai 2020. Merci de respecter les gestes barrières. Le vendredi matin en centre-ville de 8h30 à 13h00. Marché alimentaire et non alimentaire.

Stop aux Incivilités!

Saint André de l'Eure, pour une ville propre et agréable. Nous sommes tous concernés !



La durée de vie des déchets dans la nature



Source : Ici.tf1.fr



Ville propre :

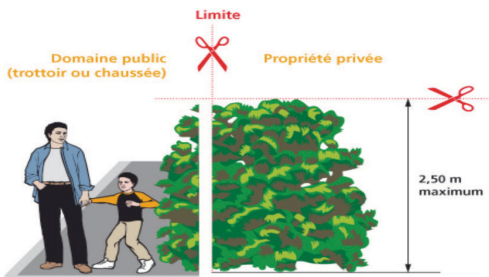
- Ne pas jeter mégots, mouchoirs, masques, chewing gum ... au sol.
- Trier et emmener ses déchets à la déchèterie (horaires disponibles sur le site de la mairie).
- Entretenir les trottoirs devant son habitation.
- Ne pas laisser les poubelles sur la voie publique.

J'aime les bêtes :

- Ramasser les déjections.
- Tenir en laisse son animal lors des promenades.

Vivre ensemble :

- Entretien des propriétés à horaire raisonnable.
- Prévenir en cas de soirée bruyante.
- Interdiction de brûler ses déchets.



Horaires de tonte et autres activités de bricolage/jardinage :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

(Interdiction les dimanches et jours fériés).



Réalisations 2020

RÉNOVATIONS

- La piste d'athlétisme du stade a été rénovée :



- Réalisation d'une résine salle du Clos Mulo (Sté SOGAP, spécialiste en revêtement) :



CENTRE - VILLE :

- ZONE BLEUE : **stationnement réglementé à partir du 1er septembre.**



NOS RUES

- Réalisation d'un «chemin partagé» Impasse de la Garenne :



- Des travaux de réfection de trottoirs ont été réalisés rue du Cha-noine Boulogne :



- Des travaux ont été faits au «hameau de Touvoye» (en-fouissement, trottoirs, pose de candélabres...) :



Le disque est obligatoire. Il doit être homologué, visible de la voie publique et apposé lors du stationnement du véhicule.

La durée de stationnement est limitée à 1 heure :

- De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 du lundi au samedi.
- La zone bleue ne fonctionne pas les dimanches et jours fériés.

Voici les différentes infractions liées à la zone bleue :

- Absence de dispositif de contrôle de la durée.
- Apposition d'un dispositif de contrôle non conforme.
- Dispositif de contrôle mal placé.
- Dépassement de la durée de stationnement autorisé.

Les infractions énoncées ci-dessus sont passibles d'une contravention de 1^{ère} classe, 17 euros.



Un peu d'histoire 

LA GRANDE GUERRE : D'HIER À AUJOURD'HUI

Les dates, qui restent à jamais gravées dans les mémoires. Dans chaque commune un monument a été érigé en mémoire de ses enfants morts au combat.

La loi N°15135 du 25 novembre 1919 relative à la glorification des morts pour la France lors la Grande Guerre, prévoit :

- Article 3 : L'État remettra à chaque commune un livre d'or sur lequel seront inscrits les noms des combattants des armées de terre et de mer morts pour la France, nés ou résidents dans la commune.
- Article 5 : des subventions seront accordées par l'État aux communes, en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la patrie (Monuments aux morts).

Afin d'aider les communes et surtout éviter toutes fantaisies, l'État a créé un catalogue de monuments avec différents emblèmes et formes. Pour Saint André, la commune a choisi le modèle représentant une femme :



«Les symboles féminins expriment la Victoire, la Liberté, la République, la Patrie. Elles apportent certitude et compassion aux combattants».

Le monument aux morts a d'abord été érigé place du Chanoine Boulogne, transféré par la suite place Doumer.

Pour le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, la commune a souhaité faire de cette commémoration un moment exceptionnel. Un monument spécial a été édifié en s'inspirant du monument aux morts dans une expression moins guerrière.



Après réflexion, Monsieur Masson (ancien Maire) avait émis l'idée d'une statue de femme tenant une colombe, symbole de la paix : « La Madelon » ; œuvre du sculpteur local Georges GOUPY, elle se trouve face au Monument aux morts.



Agenda et informations

AOÛT À DÉCEMBRE 2020

SOUS RÉSERVE DES PROCHAINES MESURES/RECOMMANDATIONS FACE AU COVID-19

08/09 août

STRUCTURES GONFLABLES

De 13h30 à 19h30 - Sur le site du centre de loisirs (Château Drouet, rue de Dreux) - Gratuit
Nombre limité d'enfants et une durée d'1h max.

20/23 août

75 ANS DE LA LIBÉRATION DE ST ANDRÉ

De 10h à 12h et de 14h à 18h - Gratuit.
Espace de la Mère Michel en centre-ville
Exposition de photos, objets, mannequins ...

28/29/30 août

28 - DU RIRE POUR LA RENTRÉE !

À 19h30 - Dans le jardin de la Médiathèque
Série de sketches par la compagnie de Théâtre «Rhizome» - Gratuit

29 - RÉCOLTE DE POMMES DE TERRE

À partir de 10h30 - Champ rue de Dreux

30 - MARCHÉ DE PRODUCTEURS

(en cours d'étude)

05 septembre

FORUM DES ASSOCIATIONS

De 14h à 18h - Dans la cour de l'école de l'Hôtel de Ville (rue des écoles) - mise en place d'un sens de circulation et distance entre les stands.

14/15 novembre

SALON AUTOMNAL - Salle du Clos Mulot.

30 novembre

POT DE LA SAINT ANDRÉ

À 17h30 en centre-ville
Dégustations de boissons chaudes

04/05/06 décembre

MARCHÉ DE NOËL

Espace de la Mère Michel en centre-ville

19 décembre

SPECTACLE PYROTECHNIQUE

À 18h30 aux bassins

BON DE FIN D'ANNÉE

Vous avez 70 ans ou plus?
vous êtes non imposable ou
imposable jusqu'à 200€?

Vous pouvez bénéficier d'un
bon de fin d'année. Déposez
votre avis d'imposition au
service
C.C.A.S. de la mairie
avant le 30 novembre.



Restez connectés !

Inscrivez-vous à notre Newsletter

(renseignez votre adresse e-mail
au bas du site internet)

www.ville-st-andre-eure.fr